



Guide technique

Site Natura 2000 de la Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran
(ZSC n°FR5400472 et ZPS n° FR5412005)



Carte d'identité du site Natura 2000

Nature du site	Ensemble alluvial englobant le lit majeur de la Charente et les vallées de ses affluents : <i>Seigne, Coran, Bourrut, Bramerit...</i> et site majeur pour l'accueil et la nidification d'oiseaux rares et menacés en Europe.
Situation	Charente-Maritime et Charente—34 communes
Surface	7 106 ha
Enjeux écologiques	Habitats naturels : 17 d'intérêt européen dont 3 prioritaires Faune : 65 espèces d'intérêt européen, dont 2 considérées prioritaires Flore : 1 espèce d'intérêt européen prioritaire

Natura 2000 est le plus vaste réseau de sites protégés (terrestres et marins) au monde.

Il regroupe un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté et/ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui y vivent.

Natura 2000 vise à protéger les habitats et espèces rares et menacés en Europe, et à assurer une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les activités humaines.

La France a fait le choix d'une approche concertée et basée sur le volontariat et la contractualisation. Les acteurs du territoire sont invités à dialoguer et participer activement à la préservation et à la gestion du site Natura 2000.



18,15 %
du territoire terrestre de
l'Union européenne
29 298 sites



12,9 %
de la surface terrestre
métropolitaine,
soit **7** millions d'hectares
1 776 sites



Les enjeux écologiques de la moyenne vallée de la Charente

Quelles richesses sur votre territoire ?

Les sites Natura 2000 sont désignés en raison des habitats naturels et des espèces rares et menacés à l'échelle européenne, dits d'intérêt communautaire, qu'ils abritent.

Les habitats d'intérêt communautaire du site

Milieux aquatiques	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i> Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>
Bois ou forêt Ripisylve (boisement de berge)	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) PRIORITAIRE Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
Landes et fourrés	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
Formations buissonnantes ou à hautes herbes	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin
Marais et tourbières	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> PRIORITAIRE Tourbières basses alcalines
Prairies et pelouses	Prés salés méditerranéens Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i> PRIORITAIRE Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytiques
Grottes	Grottes non exploitées par le tourisme

L'ensemble des habitats naturels constituent des milieux de vie pour les espèces. Milieux humides, forêts, haies, prairies, landes... doivent être préservés dans leur ensemble. Les habitats naturels sont en interaction les uns avec les autres. La continuité entre ces habitats est indispensable. Les espèces doivent aussi pouvoir circuler librement entre leurs différents milieux de vie.

Quelques espèces d'intérêt communautaire du site : trombinoscope



Angélique des estuaires
Angelica heterocarpa



Vison d'Europe
Mustela lutreola



Loutre d'Europe
Lutra lutra



Cistude d'Europe
Emys orbicularis



Lamproie de Planer
Lampetra planeri



Grande alose
Alosa alosa



Grand Rhinolophe
Rhinolophus hipposideros



Grand murin
Myotis myotis



Rosalie des Alpes
Rosalia alpina



Agrion de mercure
Coenagrion mercuriale



Gomphe de Graslin
Gomphus graslini



Cuivré des marais
Lycaena dispar



Râle des genêts
Crex crex



Martin-pêcheur d'Europe
Alcedo atthis



Cigogne blanche
Ciconia ciconia



Pie-grièche écorcheur
Lanius collurio



Engoulevent d'Europe
Caprimulgus europaeus



Milan noir
Milvus migrans



Busard des roseaux
Circus aeruginosus



Bécassine des marais
Gallinago gallinago

La boîte à outils Natura 2000

Pour une gestion durable du territoire

La Charte

Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

Par la charte Natura 2000, le signataire s'engage volontairement à évoluer vers des pratiques de gestion respectueuses des milieux naturels et des espèces.

Le Contrat

Financer des travaux de gestion en faveur des milieux naturels

Le contrat Natura 2000 finance les travaux en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire, sélectionnés parmi une liste d'actions finançables.

Les Mesures agro-environnementales (MAE)

Aider une agriculture respectueuse de l'environnement

Les MAE visent à accompagner financièrement les exploitants agricoles souhaitant asseoir ou développer des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité.

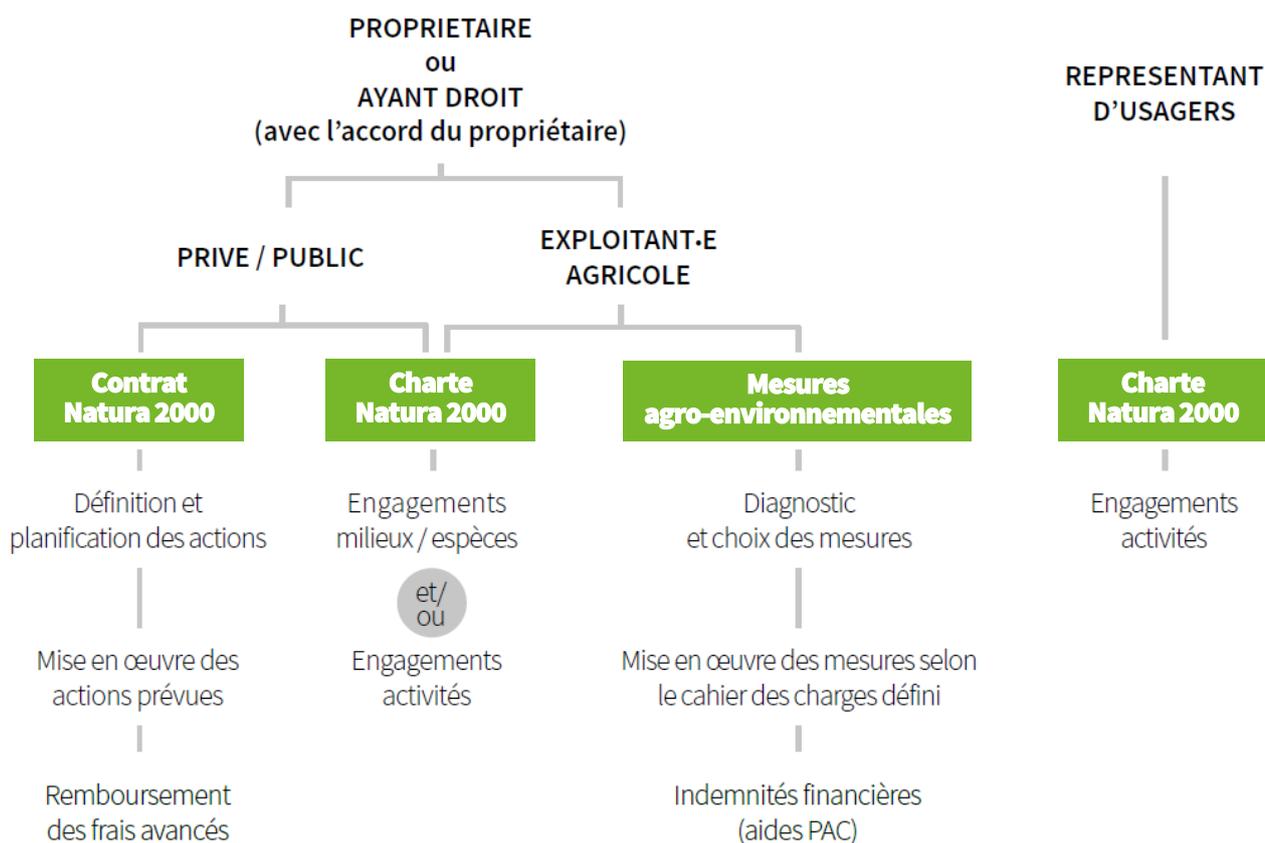
Les +

Adhésion gratuite
Pas de surcoût
Accès à des avantages fiscaux
Valorisation des pratiques et activités

Remboursement de 100 % des frais avancés (80% pour les collectivités)
Accès à des avantages fiscaux
Assistance administrative gratuite pour le montage et le suivi du dossier

Indemnités via la PAC (fixées pour chaque mesure)
Accès à des avantages fiscaux

Comment s'articulent ces outils ?



L'évaluation des incidences

Un projet... quelles incidences sur le site Natura 2000 ?

Véritable outil de prévention, l'évaluation des incidences vise à déterminer si un projet ou une activité peut avoir des impacts négatifs sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

La démarche Natura 2000 n'empêche pas la mise en œuvre de projets à visée socio-économique sur le territoire. Elle a pour objectif d'assurer l'équilibre entre activités humaines et préservation de la nature.

Qui ?

C'est au **porteur de projet** (ou à un bureau d'études missionné par le porteur de projet) de réaliser l'évaluation des incidences pour son projet

Quoi ?

Projets/activités concernés
qu'ils soient situés dans le site ou à proximité
(et ayant des liens avec les habitats ou les espèces)

Projets/activités déjà
soumis à autorisation
ou déclaration au titre
d'une autre procédure
réglementaire

Projets/activités définis
dans la liste préfectorale
propre à Natura 2000
dans le département
concerné

Comment ?

Anticipez votre projet et ses incidences éventuelles **dès sa conception**.

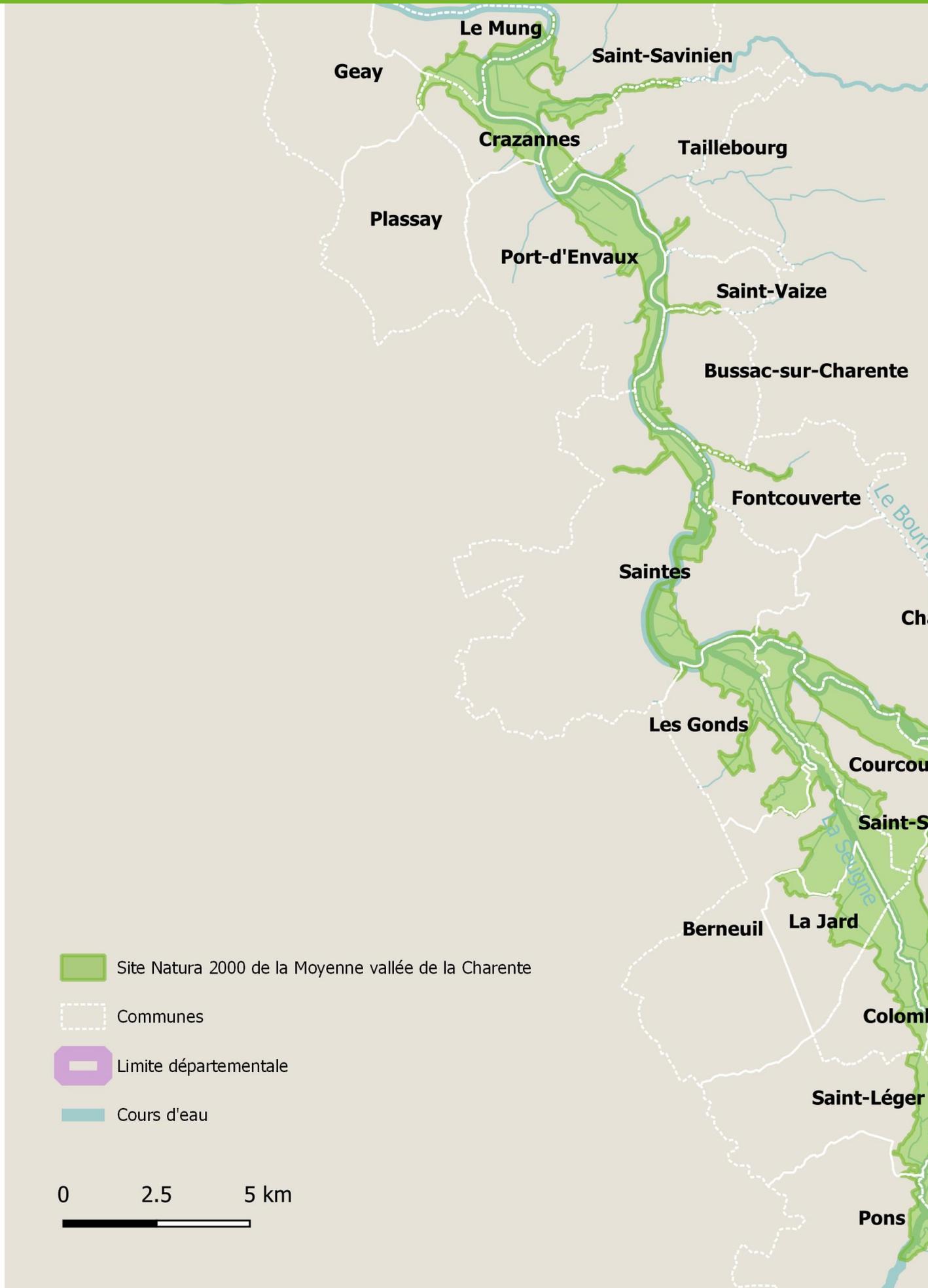
Prenez contact en amont avec les services de l'Etat (Direction départementale des territoires) puis la structure animatrice du site Natura 2000 pour obtenir un appui et les informations nécessaires à la conception de votre projet

Des formulaires simplifiés existent pour faciliter votre démarche
(site internet : charente.gouv.fr rubrique « Natura 2000 »)

Des bons gestes pour la nature, en site Natura 2000... ...et ailleurs !

Plantez des haies d'arbustes d'essences locales... Gardez le lierre qui grimpe aux arbres : refuge pour les insectes et nourriture pour les oiseaux... Evitez les sols artificiels dans les villes et jardins : l'eau de pluie pourra s'infiltrer vers la nappe... Créez des tas de bois mort, refuges pour la faune... Créez des mares, etc.

Territoire et hydrographie du site Natura 2000 de la Moyenne vallée de la Charente





Votre rôle au sein du site Natura 2000

Elus et collectivités

Participer au **COFIL** et à la vie du site Natura 2000

Assurer le relai entre la population et la structure animatrice du site : faire connaître les enjeux écologiques du site, faciliter la diffusion d'informations à destination des habitants

Assurer l'articulation entre les politiques publiques et d'aménagement de votre territoire (PLU, SCOT...) et la démarche Natura 2000

Faire respecter la démarche auprès des habitants et usagers du site : transmettre les informations nécessaires à la préservation des habitats et des espèces du site (éléments de connaissances, informations sur l'évaluation des incidences Natura 2000...)

Alerter la structure animatrice en cas d'atteinte aux habitats et espèces du site

En tant que maîtres d'ouvrage, étudier **les incidences des projets** pour les habitats et les espèces : éviter ou limiter les incidences

S'engager dans la démarche Natura 2000, par le biais d'une charte ou d'un contrat

Initier des projets pour la préservation de la biodiversité

Acteurs locaux et propriétaires

Etudier **les incidences des projets** sur les habitats et les espèces : éviter ou limiter les incidences

Aider à la **diffusion des informations** concernant le site Natura 2000

S'engager dans la démarche Natura 2000, par le biais d'une charte ou d'un contrat

*L'animatrice Natura 2000
se tient gratuitement à votre disposition
pour toute question ou information.*

Pour en savoir plus sur Natura 2000 :
<http://www.natura2000.fr>

Qui contacter ?

Marion JANSANA - LPO

CS 90263 — 17305 ROCHEFORT CEDEX

Tél : 05 46 83 60 83 | 07 81 39 07 60

@ : marion.jansana@lpo.fr

<http://pc70valcharente.n2000.fr/>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ